



Prolongement d un arrêt maladie

Par **Zorro30**, le **31/07/2016** à **19:22**

Bjr

Je suis militaire et je suis en arrêt maladie pour 6 semaines qui arrivent bientôt à terme , mais ma fracture à la main n est pas tout à fait guéri

Je pense prolonger mon arrêt maladie par un médecin du civil

Ai je le droit de le faire sachant que je suis militaire

Merci

Par **morobar**, le **31/07/2016** à **19:30**

Bjr,

Si on calque la règle avec le civil, vous aurez des ennuis en changeant de médecin prescripteur sans motif légitime à justifier.

==extrait

Seul le médecin qui vous a prescrit votre arrêt de travail initial ou votre médecin traitant peuvent prescrire la prolongation de votre arrêt de travail.

La prescription de la prolongation de l'arrêt de travail par un autre médecin est cependant autorisée par exception dans les cas suivants :

- Par le médecin remplaçant du médecin prescripteur de l'arrêt de travail initial ou du médecin traitant.
- Par le médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant.
- À l'occasion d'une hospitalisation.

En dehors de ces cas, vous devez justifier par tous moyens auprès de votre caisse d'Assurance Maladie de l'impossibilité du médecin prescripteur de l'arrêt initial ou de votre

médecin traitant de prescrire la prolongation de votre arrêt de travail.

==